

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Les forces défensives de la France [Léon Marès]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

largement tracée, n'en donne pas moins un tableau complet des principales périodes de cette branche de l'art militaire. Arrivé à la guerre de 1866, l'éminent auteur en peint les traits saillants en quelques lignes caractéristiques. « La stratégie des Autrichiens en Bohême, dit-il, fut défensive, tandis que leur tactique fut souvent offensive. Une telle stratégie, suivie trop constamment, devait fâcheusement réagir sur le moral de l'armée, et lui ôter une portion de l'entrain nécessaire aux offensives tactiques. Les pertes des Autrichiens ne provinrent pas d'un tir supérieur en justesse et en portée de la part de leur adversaire, mais bien de l'abondance des feux prussiens frappant facilement les colonnes d'attaque. Rarement celles-ci réussirent à arriver jusqu'à leur but. »

De ces données, parfaitement conformes aux faits et résumant fort bien ce qu'il y a de plus marquant à dire sur cette courte campagne, le 2<sup>e</sup> chapitre du livre conclut à quelques modifications dans les habitudes, sinon dans les règles de la tactique. L'emploi des lignes de feux allongées reviendrait de mise, et pour les coups de collier il ne faudrait pas négliger de s'approcher de l'ennemi autant que possible tout en tirant, ce que le chargement par la culasse permet avec facilité. En tirant bas et sans ajuster, ni même encrosser, on peut encore lâcher en effet quelques utiles salves, qui ne gênent en rien la marche en avant.

Le 3<sup>e</sup> chapitre traite de quelques innovations d'armement dans le genre de celles dont divers journaux français ont déjà fait quelque bruit et non moins de mystère. L'auteur voudrait des bouches à feu de régiments, qui accompagneraient toujours l'infanterie, et la seconderaient de décharges de plus gros calibre ; ce seraient de légers canons d'acier, du poids de 200 livres, à chargement par la culasse et pouvant lancer par minute de 4 à 8 projectiles creux du poids de 1 1/2 livre. Cette mitrailleuse serait une excellente pièce de mêlée, meilleure sans doute que les revolvers à la Gatling ou autres machineries américaines trop compliquées pour le tir de campagne, et elle compléterait avantageusement l'action des feux rapides et abondants des lignes.

Avec cela le tir de précision ne devrait pas non plus être négligé, et tout un chapitre traite en détail de cet important objet, auquel le roi de Suède voue une sérieuse sollicitude. Il ne voudrait pas beaucoup de tireurs proprement dits, mais d'excellents, bien exercés et très mobiles. Il les allégerait presque de tout bagage en dehors de leur armement, et dans celui-ci il ne craindrait pas de rétablir, pour arriver au plus haut point de précision, un moyen de permettre au tireur de braquer solidement son arme en certaines circonstances.

D'autres chapitres s'occupent de la cavalerie et de ses nouvelles exigences, des effectifs des brigades, des divers modes de réorganisation et de réformes militaires qui se produisent actuellement en Europe, toutes choses sur lesquelles l'auguste écrivain émet des vues frappantes de justesse et d'élévation d'esprit, ainsi que de connaissance approfondie de la matière.

---

LES FORCES DÉFENSIVES DE LA FRANCE, par Léon Marès ; 1 brochure in-8°. Paris, Tanera, 1868.

Cette brochure, écrite avec verve et conviction, est une des nombreuses productions de polémique provoquées par la réorganisation de la loi militaire fran-

çaise. Quoique ayant perdu de sa valeur par l'adoption du projet du gouvernement, elle n'en contient pas moins des idées et des vues qui ont trouvé de l'écho.

Après quelques aperçus statistiques sur le peuple, puis sur le territoire de la France, l'auteur aborde son sujet proprement dit, soit la question de la force nationale. Il voudrait un armement plus général, sur la base de la garde nationale de 1831, ce qui donnerait à l'armée régulière de 500 mille hommes un renfort net de un million d'auxiliaires, sans compter trois autres millions d'inscrits. Il répandrait le goût du tir dans tout le pays, et mettrait pour cela deux fusils rayés à la disposition de chaque commune, avec le nombre voulu de cartouches. Il lèverait, dans les défenseurs inscrits, des légions de travailleurs pour les fortifications de campagne en cas de danger ; il organiserait à l'avance des réserves d'argent comptant, et pratiquerait une politique extérieure rattachant à la France une ceinture d'Etats armés ou alliés. Enfin au nombre des avantages à se ménager « il en est « un, dit-il, plus grand, qui fait valoir tous les autres et qu'il faut souhaiter par-dessus tout à notre pays, c'est un gouvernement (quelle que soit sa forme) qui ait le sentiment simple et délicat de la justice, et qui prenne pour règle de sa conduite, à l'intérieur et à l'extérieur, cette parole vraiment divine et qui semble descendue des régions supérieures à la politique, pour servir de guide au génie chevaleresque et désintéressé de notre race : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît* (1). »



## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons fournissant des carabiniers la circulaire suivante :

*Berne, le 20 avril 1868.*

Très honorés Messieurs. — Sur le désir qui nous en a été exprimé par quelques autorités militaires cantonales, le Département soussigné a décidé d'armer aussi momentanément les fourriers des compagnies de carabiniers d'élite et de réserve avec le fusil Peabody. A cet effet l'administration du matériel de guerre fédéral a reçu les ordres nécessaires pour que cet armement ait lieu soit dans les cours de cadres soit dans les cours de tir.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous saisissons, Messieurs, cette occasion pour vous assurer de notre parfaite considération.

Aux autorités militaires des cantons.

*Berne, le 1 mai 1868.*

Très honorés Messieurs. — Il a été reconnu qu'il était superflu d'affecter des broches percutantes et des extracteurs de rechange aux fusils de grand calibre transformés, attendu que jusqu'ici il n'y a eu que peu de broches percutantes

(1) *Ev. selon saint Mathieu, ch. vi, v. 33.*